

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1347

26 mai 2015

SOMMAIRE

Aures Services S.A.	64652	Kinetic Partners (Luxembourg) S.à r.l.	64656
Bahia el Houda S.A.	64652	Koma Services Corporation	64617
BS Secure S.A.	64651	LHF Management S.à r.l.	64614
Colony Luxembourg S.à.r.l.	64612	LL Investments S.à r.l.	64616
Compagnie pour le Développement Industriel S.A.	64612	Longview Partners Investments	64616
Condor Courtiers & Conseillers S. à r.l.	64611	LUX BV S.A.	64616
CP Development S.à r.l.	64610	Lux Estate Services S.à r.l.	64617
CPPIB Credit Europe S.à r.l.	64610	Madurai S.A.	64614
CPP Investment Board Europe S.à.r.l.	64611	MD Management S.A.	64612
Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	64610	Meba S.A.	64613
Creola S.A.	64610	Megaram.lu	64613
Crystal A TopCo S.à r.l.	64645	Menuiserie Collin S.à.r.l.	64613
Crystal B TopCo S.à r.l.	64648	Murabaha S.à r.l.	64613
CSI Finance S.A.	64610	NaCoal S.A.	64614
Data Center Infrastructure S.à r.l.	64611	Nei Kiischt S.à r.l.	64614
Data Center S.C.A.	64611	Nemab S.à r.l.	64613
Energia Ré S.A.	64652	New Restaurant Design S.à r.l.	64614
Esagonex S.à.r.l.	64635	Northill Europe Holdings S.à r.l.	64615
Fidelio 1 S.à.r.l.	64618	Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	64615
Fresh & Flavour Catering S.à r.l.	64612	Open Game s.à r.l.	64615
General Mills Luxembourg One S.à r.l.	64617	Powercom S.A.	64617
Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l.	64656	RA Finance S.A.	64654
		Somawe S.C.	64654

CSI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 94.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015051683/9.
(150059946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 65.349.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015051681/12.
(150060023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 11.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 7 avril 2015.
Référence de publication: 2015051680/10.
(150059801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

CPPIB Credit Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.705.899,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 151.453.

L'adresse professionnelle de Jean-Christophe Gladek, gérant de classe A de la Société, a changé et se situe désormais à 10-12, boulevard Roosevelt, L - 2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CPPIB Crédit Europe S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015051679/13.
(150059557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

CP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.176.325,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.718.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015051677/10.
(150060328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Condor Courtiers & Conseillers S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 98.387.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une période d'un an c'est à dire jusqu'au 20 avril 2015, Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable (né le 11 juin 1966 à Wilrijk), demeurant professionnellement au 24 rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait sincère et conforme
TEAM CONSULT S.à r.l. / TYCHE BUSINESS ASSOCIATES S.A.
Représentée par Monsieur Bernard BOSQUEE / M. Johan PRIEM
Gérant / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015051675/15.

(150059538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

CPP Investment Board Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.835.650,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 111.828.

—
L'adresse professionnelle de Jean-Christophe Gladek, gérant de catégorie A de la Société, a changé et se situe désormais à 10-12, boulevard Roosevelt, L - 2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CPP Investment Board Europe S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2015051678/13.

(150059558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.137.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2015 que la société Data Center S.C.A., ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du RCS sous le numéro B 193.221., a augmenté son capital social de 881.851,22- EUR par apport en nature de 88.185.122 de parts sociales de Data Center Infrastructure S.à r.l. (DC Infra), ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite auprès du RCS sous le numéro B 170.137. (la «société») de sorte que Data Center S.C.A. détient désormais les 136.121.341 parts sociales représentant l'intégralité du capital social, devient ainsi l'associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015051691/17.

(150059916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Data Center S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 193.221.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 397 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051695/9.

(150059496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015051671/12.

(150059873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Colony Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 88.540.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 02 avril 2015, que:

Colony Capital, LLC, «a Limited Liability Company», immatriculée sous le numéro 2306492 dont le siège social est situé au 2450 Broadway, 6th Floor, Santa Monica, California 90404,
a cédé à:

Colony Capital Investment Holdco, LLC, «a Limited Liability Company», immatriculée sous le numéro 5712304 dont le siège social est situé au 2450 Broadway, 6th Floor, Santa Monica California 90404, USA, l'entièreté des parts sociales de la Société Colony Luxembourg S.à r.l. à savoir, cent vingt cinq (125) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Najat Mokhnache

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015051669/20.

(150059435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Fresh & Flavour Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14C, rue Bour.
R.C.S. Luxembourg B 144.549.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fresh & Flavour Catering S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015051749/12.

(150060125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

MD Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.373.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015052534/10.

(150060016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Meba S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.629.

La convention de Domiciliation concernant la société MEBA S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18/02/2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015052535/12.

(150060137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Megaram.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 167.865.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052536/10.

(150060259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Menuiserie Collin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schiffflange, 1, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 43.542.

Suite à un transfert de parts sociales intervenu en date du 3 avril 2015, la répartition du capital social de la Société est désormais la suivante:

- Madame Annick GERARD:	20 parts sociales
- COGELU	80 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052537/13.

(150059577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Murabaha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052541/9.

(150059626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.536,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015052546/10.

(150060042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Nei Kiischt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6717 Grevenmacher, 1, rue Sainte Catherine.
R.C.S. Luxembourg B 134.779.

—
Sitzungsprotokoll Gesellschafterbeschluss vom 1. April 2015

Erster und letzter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt zur Kenntnis dass die Privatadresse des Gesellschafters und Geschäftsführers wie folgt abgeändert wurde:

L-6717 Grevenmacher, 1, rue Saint Catherine

NEI KIISCHT SARL
Sertznig Marga

Référence de publication: 2015052544/14.

(150060002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

NaCoal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.263.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015052543/13.

(150059632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

New Restaurant Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 187.321.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052547/9.

(150059746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

LHF Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 163.892.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052504/9.

(150060044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Madurai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 118.193.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052527/9.

(150059566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Northhill Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.738.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant de classe B suivant à compter du 31 mars 2015:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Nomination du gérant de classe B suivant à compter du 31 mars 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- David Hazzard, gérant de classe A;
- Andrew David Le Gal, gérant de classe A;
- Robert Jan Schol, gérant de classe B;
- Patrick L.C. van Denzen, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen
Gérant de classe B

Référence de publication: 2015052548/23.

(150059709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015052559/22.

(150059894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Open Game s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 154.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052561/9.

(150059800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Longview Partners Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.878.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2015

L'Assemblée Générale renomme:

- Fernand REINERS, Président;
- Philip CORBET, Administrateur;
- Michael HUNT, Administrateur;
- Nico THILL, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- MAZARS Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015052510/20.

(150059901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

LL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 187.062.

—
EXTRAIT

Conformément au contrat de cession signé en date du 25/03/2015, Monsieur Domenico CRAPANZIANO a cédé l'intégralité des 14 000 parts sociales de classe 2 qu'il détenait dans le capital de la société LL INVESTMENTS Sàrl, à la société ITT S.à r.l., ayant son siège au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B97649.

Les associés sont donc:

- Mr Luke FLEMMER: 9 000 parts sociales de catégorie 2
- Mr Santiago Alarco CANOZA: 20 000 parts sociales de catégorie 2
- Mr Vivake GUPTA: 9 000 parts sociales de catégorie 2
- Mr Alex Pirmohamed: 750 parts sociales de catégorie 2
- ITT S.à r.l.: 200 000 parts sociales de catégorie 1 et 14 000 parts sociales de catégorie 2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LL INVESTMENTS Sàrl

Référence de publication: 2015052506/21.

(150059735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

LUX BV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 151.576.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2014 a décidé de renouveler Monsieur Bernard CLOQUET, né le 16 novembre 1953 à Lille (France), demeurant à F-88 000 Epinal, 35, Rue du Ponant, dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015052514/13.

(150059980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Lux Estate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 188.446.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2015 la décision suivante:
- d'accepter, à compter du 1^{er} avril 2015, le transfert du siège social de 90, bd. John Fitzgerald à L-4170 ESCH/ALZETTE à 40, rue de la Libération à L-4210 ESCH/ALZETTE.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 07 avril 2015. PINHEIRO Samantha.
Référence de publication: 2015052494/13.
(150060230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Koma Services Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.121.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 avril 2014.
Signatures
Mandataire
Référence de publication: 2015052486/12.
(150060247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Powercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 65.218.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 30 mars 2015 que Madame Katia CAMBON, administrateur de la Société, a été nommée Président du Conseil d'Administration et ce jusqu'à l'échéance de son mandat d'administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour extrait conforme
Luxembourg, le 2 avril 2015.
Référence de publication: 2015052599/14.
(150059845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

General Mills Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.018.396,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.584.

Veillez noter que le numéro d'immatriculation de l'associé unique de la Société a changé comme suit:
La société General Mills Swiss Three GmbH, située au 21, Baarerstrasse, 6300 Zoug, Suisse, est désormais immatriculée sous le numéro CHE-115.410.838 au Handelsregister des Kantons Zug.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
General Mills Luxembourg One S.à r.l.
Sébastien Rimlinger
Gérant A
Référence de publication: 2015051778/15.
(150059802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Fidelio 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.914.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth March.

before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

L-GAM Investments SCSp, a limited liability partnership (société en commandite spéciale) established under the laws of Luxembourg, with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B183463, represented by its managing shareholder L-GAM Investments GP SCSp, a limited liability partnership (société en commandite spéciale) established under the laws of Luxembourg, with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B183356, itself represented by its managing shareholder L-GAM Investments GP, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B181407 (the Subscriber),

here represented by Maître Bertrand Geradin, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I. - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and/or share premium and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Companies Act or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable share premium and reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Companies Act or of the Articles.

OD = any annual fixed dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividends to which the holder(s) of the Classes of Shares A to I are entitled pursuant to the Articles.

Available Liquidities means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company;

Board means the board of managers of the Company;

Cancellation Amount means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period);

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class Period means each of the Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, and Class I Period;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Fidelio 1 S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and

General Meetings means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Ordinary Shares has the meaning set forth in article 5.1;

Profit Entitlement means the dividend entitlement on the Ordinary Shares which have not yet being redeemed;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and

Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Section II. - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of " Fidelio 1 S.à r.l.".

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form

part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand and five hundred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- three thousand and five hundred (3,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Repurchase of shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Act.

The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

The repurchase of a Class of Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on 26 March 2015 and ending no later than 31 December 2015 (the Class A Period).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2016 (the Class B Period).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2017 (the Class C Period).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2018 (the Class D Period).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2019 (the Class E Period).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2020 (the Class F Period).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2021 (the Class G Period).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2022 (the Class H Period).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2023 (the Class I Period).

Where a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such Class(es) of Shares can be made during a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the Class of Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such Class(es) of Shares. For the avoidance of doubt, the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the Managers present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (½) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting

can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws. The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and capital contribution account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class I Shares, and then;

- the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive a fix annual dividend equal to zero point seventy per cent (0.70%) of the nominal value of the Ordinary Shares.

If the dividends referred to above as annual fixed dividends are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividend entitlement shall continue to accrue.

In case of distribution, the balance shall be allocated pro rata to the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to a decision taken by the General Meeting of Shareholders of the Company.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins on 26 March 2015 and ends on 31st December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription - Payment

All one twelve thousand five hundred (12,500) shares in the share capital of the Company, each having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) have been subscribed by the appearing party as follows:

	Number of shares subscribed by L-GAM Investments SCSp	Amount paid for the subscription in Euro (EUR)
Ordinary Shares	3,500	EUR 3,500
Class A Shares	1,000	EUR 1,000
Class B Shares	1,000	EUR 1,000
Class C Shares	1,000	EUR 1,000
Class D Shares	1,000	EUR 1,000
Class E Shares	1,000	EUR 1,000
Class F Shares	1,000	EUR 1,000
Class G Shares	1,000	EUR 1,000
Class H Shares	1,000	EUR 1,000
Class I Shares	1,000	EUR 1,000

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and therefore the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1.300,- EUR.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

(i) Mr Aled Jones, born on 30 January 1971 in Carmarthen, United-Kingdom, having his professional address at 1-3 Seward Street, London EC1V 3NY, United Kingdom; and

(ii) Mr Pascal Vinarnic, born on 17 October 1961 in Neuilly-sur-Seine, France, having his address at 2, Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L-GAM Investments SCSp, une société en commandite spéciale, établie en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B183463, représentée par son associé gérant commandité L-GAM Investments GP SCSp, une société en commandite spéciale établie en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B183356, elle-même représentée par son associé gérant commandité L-GAM Investments GP, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B181407 (le Souscripteur),

ici représentée par Maître Bertrand Geradin, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Section I. - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (i) des réserves librement distribuables et/ou une prime d'émission et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme étant positives, (ii) toutes sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi de 1915 ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté), (iii) toutes dividendes auxquelles a ou ont droit le ou les détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires, conformément aux présents Statuts et (iv) tout Droit au Profit afin que:

AA = (NP + P+ CR) - (L + LR + OD + PE);

Sachant que:

AA= Montant Disponible;

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés);

P= toutes primes d'émission et réserves librement distribuables;

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler;

L= pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme étant positives;

LR = toutes sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi de 1915 ou aux Statuts;

OD = toutes dividendes annuelles fixes auxquelles a ou ont droit le ou les détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires, conformément aux présents Statuts;

PE = Droit au Profit (les dividendes annuelles fixes auxquelles a ou ont droit le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie de A à I, conformément aux présents Statuts);

Liquidités Disponibles désigne (i) la totalité des liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités placées dans un dépôt à terme avec une maturité restante dépassant six (6) mois), (ii) tous instruments aisément disponibles sur le marché monétaire, obligations, effets et toute créance à recevoir qui, de l'avis du Conseil, sera payé à la Société à court terme, diminué de toute créance due par la Société ou toute autre dette à payer dans moins de six (6) mois, déterminés sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle Période, selon le cas) et (iii) tous actifs tels que des actions, des titres de capital ou tout autre type de valeurs mobilières détenues par la Société;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Montant d'Annulation désigne tout montant ne dépassant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle Période, selon le cas), à condition que ce Montant d'Annulation ne puisse être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie correspondante (ou Nouvelle Période) Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Période de Catégorie désigne chacune des Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, et Période de Catégorie I;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie correspondante de Parts Sociales de la Société;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "Fidelio 1 S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins trente (30) jours mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Parts Sociales Ordinaires (Ordinary Shares) a la signification qui lui est conféré à l'article 5.1;

Droit au Profit désigne le droit aux dividendes sur les Parts Ordinaires qui n'ont pas encore été rachetées;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II. - Statuts

Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelio 1 S.à r.l.".

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq-cents Euros (12.500,- EUR) représentés par douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune qui sont divisées en:

- trois mille cinq cent (3.500) Parts Sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées;

et

- mille (1.000) Parts Sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), intégralement souscrites et libérées.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales Ordinaires.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi de 1915.

La Société a la possibilité d'acquérir des Parts Sociales dans son propre capital social, à condition que la Société ait des réserves distribuables et un capital suffisants à cet effet.

L'acquisition ou la cession par la Société des Parts Sociales qu'elle détient dans son propre capital social, se feront par voie d'une résolution de l'Associé Unique ou de l'Assemblée Générale, et conformément aux termes et conditions tels que décidés par l'Associé Unique ou de l'Assemblée Générale. Les règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification de statuts seront appliquées conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Le rachat d'une Catégorie de Parts Sociales peut être réalisé dans la Période de Catégorie respective.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A commence le 26 mars 2015 et prend fin au plus tard le 31 décembre 2015 (la Période de Catégorie A).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B commence le jour après la Période de Catégorie A et prend fin au plus tard le 31 décembre 2016 (la Période de Catégorie B).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C commence le jour après la Période de Catégorie B et prend fin au plus tard le 31 décembre 2017 (la Période de Catégorie C).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D commence le jour après la Période de Catégorie C et prend fin au plus tard le 31 décembre 2018 (la Période de Catégorie D).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E commence le jour après la Période de Catégorie D et prend fin au plus tard le 31 décembre 2019 (la Période de Catégorie E).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F commence le jour après la Période de Catégorie E et prend fin au plus tard le 31 décembre 2020 (la Période de Catégorie F).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G commence le jour après la Période de Catégorie F et prend fin au plus tard le 31 décembre 2016 (la Période de Catégorie G).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H commence le jour après la Période de Catégorie G et prend fin au plus tard le 31 décembre 2016 (la Période de Catégorie H).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I commence le jour après la Période de Catégorie H et prend fin au plus tard le 31 décembre 2016 (la Période de Catégorie I).

Si une Catégorie de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée dans la Période de Catégorie respective, le rachat et l'annulation de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales peuvent être faits dans une nouvelle période (la Nouvelle Période), qui commencera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, selon le cas, à la date suivant la fin de la Nouvelle Période d'une autre catégorie qui précède immédiatement) et prendra fin au plus tard un an après la date de commencement de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Catégorie I et les Catégories de Parts Sociales qui n'ont pas été rachetées et annulées dans leur Période de Catégorie respective se succéderont dans l'ordre de la Catégorie A à la Catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées précédemment).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat ou une annulation d'une Catégorie de Parts Sociales s'effectuera avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou, selon le cas, Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, Nouvelle Période) commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de telle Catégorie de Parts Sociales et prendra fin à la date telle que définie dans les Statuts.

Après le rachat et l'annulation de l'entière de la ou des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société à l'Associé ou aux Associés au prorata de leur détention dans telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Afin d'éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en liquide, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus à retenir sera déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil, à son appréciation raisonnable et dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure les réserves librement distribuables de la Société, partiellement ou entièrement, lors de la détermination du Montant d'Annulation.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts

de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I, et ensuite;

- les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont habilités à recevoir une dividende annuelle fixe égale à zéro virgule soixante-six pour-cent (0,70%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires.

Si les dividendes annuelles fixes susmentionnées ne sont pas déclarées ou payées pendant une ou plusieurs années, les dividendes fixes dues continueront à courir. Dans le cas d'une distribution, le solde sera affecté au pro-rata au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires, suivant une décision de l'Assemblée Générale des Associés de la Société.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale..

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence 26 mars et se prend fin le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cent (12.500) part sociales qui compose le capital social de la Société, chacune ayant une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1.-) ont été souscrites de la manière suivante:

	Nombre de part sociales souscrites par L-GAM Investments SCSp	Montant payé pour les parts souscrites en Euro (EUR)
Parts Sociales Ordinaires	3.500	EUR 3.500,-
Parts Sociales de Catégorie A	1.000	EUR 1.000,-
Parts Sociales de Catégorie B	1.000	EUR 1.000,-
Parts Sociales de Catégorie C	1.000	EUR 1.000,-
Parts Sociales de Catégorie D	1.000	EUR 1.000,-
Parts Sociales de Catégorie E	1.000	EUR 1.000,-
Parts Sociales de Catégorie F	1.000	EUR 1.000,-
Parts Sociales de Catégorie G	1.000	EUR 1.000,-
Parts Sociales de Catégorie H	1.000	EUR 1.000,-
Parts Sociales de Catégorie I	1.000	EUR 1.000,-

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze-mille cinq cent Euros (12.500 EUR) et donc le montant de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) se trouve doré et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.300,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) M. Aled Jones, né le 30 janvier 1971 à Carmarthen, Royaume-Uni, ayant son adresse au 1-3 Seward Street, Londres EC1V 3NY, Royaume-Uni; et

(ii) M. Pascal Vinarnic, né le 17 octobre 1961 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse au 2, Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Geradin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mars 2015. Relation: EAC/2015/7550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015051741/962.

(150059891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Esagonex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 195.905.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Rita Maria Luisa ALFONSI, retraitée, née à Rome (Italie) le 18 octobre 1942 et résidant au 8 Quai Jean-Charles Rey, MC-98000 MONACO (ci-après l'«Associé Unique»)

ici représentée par Madame Maria Helena GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentant que:

- La société ESAGONEX HOLDING ANSTALT (la «Société») est une société constituée sous le droit du Liechtenstein et ayant son siège social à 9490 Vaduz, Äulestrasse 5, Liechtenstein, enregistrée au registre des sociétés des autorités du Liechtenstein sous le numéro FL-0001.021.959-7 et a été constituée le 3 mai 1966.

- La Société a un capital social de vingt mille francs suisse (20.000,- CHF).

- La partie comparante est la seule associée représentant l'intégralité du capital social de la Société;

- En accord avec les décisions prises par les organes décisionnels de la Société, le siège de direction effective et d'administration centrale ainsi que le siège social de la Société sont transférés du Liechtenstein au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du 1^{er} janvier 2015.

- L'associé unique soutient et confirme, autant que cela est nécessaire, la décision des organes décisionnels de la Société de poursuivre la Société en tant que société constituée selon les lois luxembourgeoises, en transférant le siège social et le siège de direction effective et d'administration centrale au Luxembourg et en conséquence d'adopter la nationalité luxembourgeoise sans dissolution ou perte de sa personnalité juridique et sans création d'une nouvelle entité juridique. Toutes les actions et formalités nécessaires requises doivent être réalisées à l'ancien siège social de la Société afin d'assurer un transfert en bonne et due forme. Un tel transfert n'entraîne pas la dissolution ou le changement de la personnalité juridique de la Société et la Société va poursuivre son existence juridique sans discontinuité.

- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

Ordre du jour

1. Conversion de la devise d'expression du capital de la société de francs suisses en euros et fixation du capital social en euros.

2. Confirmation des résolutions prises en date du 8 octobre 2014 par les associés de la Société qui ont décidé, entre autres:

- Le transfert sans discontinuité du siège social de la Société de Vaduz, Liechtenstein, au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2015, ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

- d'adopter pour la Société la nationalité luxembourgeoise, de se soumettre à la législation luxembourgeoise et de prendre siège au Grand-Duché de Luxembourg.

3. Décision:

- d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, dénommée «ESAGONEX S.à r.l.»

- de fixer le siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg.

- d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. Elle pourra ainsi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

- d'adopter une durée illimitée;

- de modifier les statuts dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise.

- d'accepter de la démission et décharge aux gérants de la Société.

- de nommer de nouveaux gérants et un commissaire aux comptes.

- de déterminer les dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable.

- de déterminer la situation comptable de référence de la Société et confirmation de la réalisation du transfert du Liechtenstein à Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique.

L'associé unique, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la Devise du patrimoine de la Anstalt de CHF en EUR, de sorte que le patrimoine fixé à 20.000,- CHF (vingt mille francs suisse) est converti en 16.625,92 EUR (seize mille six cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-douze cents) au taux de change de 1,- CHF pour 0,831296 EUR établi au 1^{er} janvier 2015, et de représenter ce capital social par 100 (cents) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale, toutes détenues par l'Associée Unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de ratifier les résolutions prises en date du 8 octobre 2014 par l'associé unique de l'Anstalt qui a décidé, entre autres:

- (i) le transfert sans discontinuité du siège social de la Société de Vaduz, Liechtenstein, au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2015, ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

- (ii) d'adopter pour la Société la nationalité luxembourgeoise, de se soumettre à la législation luxembourgeoise et de prendre siège au Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide:

- d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, dénommée «ESAGONEX S.à r.l.»
- de fixer le siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg.
- d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. Elle pourra ainsi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

- d'adopter une durée illimitée;
- de modifier les statuts dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise.
- d'accepter de la démission et décharge aux gérants de la Société en fonction.
- de nommer à la fonction de gérants et de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

a.- Gérants:

i. M. Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 mai 1959, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

ii. Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

iii. Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, née à Hayange (France) le 20 avril 1976, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

b.- de ne pas nommer de commissaire aux comptes.

- fixer les mesures transitoires de l'exercice en cours comme suit:

(i) L'exercice social en cours a commencé le 1^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'associé unique constate que l'ANSTALT a adopté la forme juridique d'une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'associé unique décide en conséquence de tout ce qui précède de refondre complètement les statuts de la Société pour les adapter à la législation luxembourgeoise de sorte qu'ils auront la teneur suivante en français et en anglais, et dont la version française fera foi en cas de divergence:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ESAGONEX S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

3.3. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

3.4. La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

3.5. Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

3.6. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. Elle pourra ainsi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

3.7. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3.8. La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à 16.625,92- EUR (seize mille six cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-douze cents) représenté par 100 (cent) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

12.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Associé unique.

14.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

14.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

14.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices

réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et

(v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Suit la traduction anglaise des statuts:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "ESAGONEX S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2. The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights

of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

3.3. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.4. The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

3.5. The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest

3.6. The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes. The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

3.7. In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.8. The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at 16.625,92- EUR (sixteen thousand six hundred twenty-five euros ninety-two cents) represented by 100 (one hundred) shares without designation of the par value.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) managers or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

12.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. Sole shareholder.

14.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31st December.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General Provisions

Art. 18.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board

by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non available provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinq cents euro (1.500,-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, les statuts intégrés au présent acte sont rédigés en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Helena GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} avril 2015. Relation GAC/2015/2723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015051731/568.

(150059731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 47.226.233,92.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of March.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

1. Apax WW Nominees Ltd, a limited liability company, organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered with the Companies House under the number 04693597,

hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, Notary Clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. the Company (as defined below),

hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, Notary Clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare to be the current shareholders of Crystal A TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of fifty-three million nine hundred and four thousand nine hundred and fifty-three British Pounds and thirteen Pence (GBP 53,904,953.13), having its registered address at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 126.949, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1154 dated 14 June 2007, page 55380 (the "Company").

III. The Articles have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 28 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1342 dated 24 May 2014, page 64409 (the "Articles").

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda of the meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting"):

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of six million six hundred seventy-eight thousand seven hundred and nineteen British Pounds twenty-one Pence (GBP 6,678,719.21) in order to bring it from its current amount of fifty-three million nine hundred and four thousand nine hundred and fifty-three British Pounds and thirteen Pence (GBP 53,904,953.13) to forty-seven million two hundred twenty-six thousand two hundred thirty-three British Pounds ninety-

two Pence (GBP 47,226,233.92) by cancellation of three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class I preferred shares, without designation of nominal value, held by the Company;

2. Amendment of first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1 above; and

3. Miscellaneous.

V. That the voting rights of the three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class I preferred shares held by the Company itself are suspended.

VI. The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions adopted unanimously by the shareholder having the right to vote (for the avoidance of doubt, excluding the Company):

First resolution

The Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of six million six hundred seventy-eight thousand seven hundred and nineteen British Pounds twenty-one Pence (GBP 6,678,719.21) in order to bring it from its current amount of fifty-three million nine hundred and four thousand nine hundred and fifty-three British Pounds and thirteen Pence (GBP 53,904,953.13) to forty-seven million two hundred twenty-six thousand two hundred thirty-three British Pounds ninety-two Pence (GBP 47,226,233.92) by cancellation of three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class I preferred shares, without designation of nominal value, held by the Company.

Second resolution

The Meeting RESOLVES, so as to reflect the above resolution, to amend first paragraph of article 6.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **6.1. Subscribed Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at forty-seven million two hundred twenty-six thousand two hundred thirty-three British Pounds ninety-two Pence (GBP 47,226,233.92) represented by twenty-three thousand ninety-four (23,094) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares»), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”) and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class F Preferred Shares and the Class G Preferred Shares, the “Preferred Shares”), being a total of two million two hundred ninety-five thousand one hundred twenty-six (2,295,126) shares, without designation of nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04693597,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Clerc de Notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. la Société (telle que défini ci-dessous),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Clerc de Notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ces procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclare être les associés actuels de Crystal A TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-trois millions neuf cent quatre mille neuf cent cinquante-trois Livres Sterling et treize pence (GBP 53.904.953,13) ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.949, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1154 daté du 14 juin 2007, page 55380 (la "Société").

III. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, du 28 février 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1342 daté du 24 mai 2014, page 64409 (les "Statuts").

IV. Les parties comparantes, dûment représentées comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant de l'assemblée des associés de la Société (l'«Assemblée»):

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de six millions six cent soixante-dix-huit mille sept cent dix-neuf Livres Sterling et vingt-et-un pence (GBP 6.678.719,21) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions neuf cent quatre mille neuf cent cinquante-trois Livres Sterling et treize pence (GBP 53.904.953,13) à quarante-sept millions deux cent vingt-six mille deux cent trente-trois Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 47.226.233,92) par annulation de trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe I, sans désignation de valeur nominale, détenues par la Société;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution devant être adoptée dans le cadre du point 1 ci-dessus; et

3. Divers.

V. Que les droits de vote des trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe I détenues par la Société sont suspendus.

VI. Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes adoptées unanimement par l'associé ayant droit de vote (pour éviter tout doute, à l'exclusion de la Société):

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de six millions six cent soixante-dix-huit mille sept cent dix-neuf Livres Sterling et vingt-et-un pence (GBP 6.678.719,21) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions neuf cent quatre mille neuf cent cinquante-trois Livres Sterling et treize pence (GBP 53.904.953,13) à quarante-sept millions deux cent vingt-six mille deux cent trente-trois Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 47.226.233,92) par annulation de trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe I, sans désignation de valeur nominale, détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, afin de refléter la résolution prise ci-dessus, de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts et qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à quarante-sept millions deux cent vingt-six mille deux cent trente-trois Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 47.226.233,92) représenté par vingt-trois mille quatre-vingt-quatorze (23.094) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées A»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées B»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées C»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées D»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées F»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées G»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées H») et collectivement avec les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B, les Parts Sociales Privilégiées C, les Parts Sociales Privilégiées D, les Parts Sociales Privilégiées F et les Parts Sociales Privilégiées G, les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cent vingt-six (2.295.126) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/03/2015. Relation: EAC/2015/7111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/04/2015.

Référence de publication: 2015051638/158.

(150060168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Crystal B TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 76.855.498,74.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.951.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of March.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

1. Apax WW Nominees Ltd, a limited liability company, organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, registered with the Companies House under the number 04693597,

hereby represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, Notary Clerck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. the Company (as defined below),

hereby represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, Notary Clerck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare to be the current shareholders of Crystal B TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of eighty-seven million seven hundred twenty-five thousand twenty-two British Pound and eighty-nine Pence (GBP 87,725,022.89) having its registered address at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 126.951, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1155 dated 14 June 2007, page 55425 (the "Company").

III. The Articles have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 28 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1356 dated 27 May 2014, page 65051 (the "Articles").

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda of the meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting"):

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ten million eight hundred sixty-nine thousand five hundred twenty-four British Pounds fifteen Pence (GBP 10,869,524.15) in order to bring it from its current amount of eighty-seven million seven hundred twenty-five thousand twenty-two British Pound and eighty-nine Pence (GBP 87,725,022.89) to seventy-six million eight hundred fifty-five thousand four hundred ninety-eight British Pounds seventy-four Pence (GBP 76,855,498.74) by cancellation of five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class I preferred shares, without designation of nominal value, held by the Company;

2. Amendment of first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1 above; and

3. Miscellaneous.

V. That the voting rights of the five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class I preferred shares held by the Company itself are suspended.

VI. The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions adopted unanimously by the shareholder having the right to vote (for the avoidance of doubt, excluding the Company):

First resolution

The Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of ten million eight hundred sixty-nine thousand five hundred twenty-four British Pounds fifteen Pence (GBP 10,869,524.15) in order to bring it from its current amount of eighty-seven million seven hundred twenty-five thousand twenty-two British Pound and eighty-nine Pence (GBP 87,725,022.89) to seventy-six million eight hundred fifty-five thousand four hundred ninety-eight British Pounds seventy-four Pence (GBP 76,855,498.74) by cancellation of five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class I preferred shares, without designation of nominal value, held by the Company.

Second resolution

The Meeting RESOLVES, so as to reflect the above resolution, to amend first paragraph of article 6.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **6.1. Subscribed Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at seventy-six million eight hundred fifty-five thousand four hundred ninety-eight British Pounds seventy-four Pence (GBP 76,855,498.74) represented by thirty seven thousand three hundred and sixty-four (37,364) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares»), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”), five hundred and twenty-eight thousand two hundred and forty-three (528,243) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares” and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class F Preferred Shares and the Class G Preferred Shares the “Preferred Shares”), being a total of three million seven hundred thirty-five thousand sixty five (3,735,065) shares without designation of nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Devant Maître Blanche Moutrier notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04693597,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Clerc de Notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. la Société (telle que défini ci-dessous),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, Clerc de Notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ces procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclare être les associés actuels de Crystal B TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-sept millions sept cent vingt-cinq mille vingt-deux Livres Sterling et quatre-vingt-neuf pence (GBP 87.725.022,89) ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.951, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1155 daté du 14 juin 2007, page 55425 (la "Société").

III. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, du 28 février 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1356 daté du 27 mai 2014, page 65051 (les "Statuts").

IV. Les parties comparantes, dûment représentées comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant de l'assemblée des associés de la Société (l'«Assemblée»):

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix millions huit cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-quatre Livres Sterling et quinze pence (GBP 10.869.524,15) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept millions sept cent vingt-cinq mille vingt-deux Livres Sterling et quatre-vingt-neuf pence (GBP 87.725.022,89) à soixante-seize millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et soixante-quatorze pence (GBP 76.855.498,74) par annulation de cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe I, sans désignation de valeur nominale, détenues par la Société;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution devant être adoptée dans le cadre du point 1 ci-dessus; et

3. Divers.

V. Que les droits de vote des cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe I détenues par la Société sont suspendus.

VI. Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes adoptées unanimement par l'associé ayant droit de vote (pour éviter tout doute, à l'exclusion de la Société):

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix millions huit cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-quatre Livres Sterling et quinze pence (GBP 10.869.524,15) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept millions sept cent vingt-cinq mille vingt-deux Livres Sterling et quatre-vingt-neuf pence (GBP 87.725.022,89) à soixante-seize millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et soixante-quatorze pence (GBP 76.855.498,74) par annulation de cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe I, sans désignation de valeur nominale, détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, afin de refléter la résolution prise ci-dessus, de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts et qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à soixante-seize millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et soixante-quatorze pence (GBP 76.855.498,74) représenté par trente-sept mille trois cent soixante-quatre (37.364) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées A»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées B»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées C»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées D»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées F»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées G»), cinq cent vingt-huit mille deux cent quarante-trois (528.243) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées H») et collectivement avec les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B, les Parts Sociales Privilégiées C, les Parts Sociales Privilégiées D, les Parts Sociales Privilégiées F, les Parts Sociales Privilégiées G les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de trois millions sept cent trente-cinq mille soixante-cinq (3.735.065) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/03/2015. Relation: EAC/2015/7120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/04/2015.

Référence de publication: 2015051639/158.

(150060175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

BS Secure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.144.

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BS SECURE S.A., une société anonyme régie et constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169144 (la "Société"), dont le siège social se situe au 40 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée le 23 mai 2012 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 1642 du 29 juin 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Emmanuel Dani, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et scrutateur Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination du liquidateur de la Société et approbation de la délégation des pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de la liquidation de la Société et notamment un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société; et
4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par ces derniers, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les parties présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et que les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqué.

IV. Que l'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour (la "Liquidation").

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme liquidateur la société IMS EXPERT EUROPE, société anonyme de droit Luxembourgeois immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 165 509, ayant son siège social au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

A cet égard, l'Assemblée décide d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la Liquidation et notamment avec les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés").

Il est également décidé par l'Assemblée que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- Il sera habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux actionnaires, en espèces, en numéraire ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation et à accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable de l'Assemblée;

- Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutives, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

- Il peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits;

- Il peut librement déléguer une partie de ses pouvoirs, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires;

- Il disposera d'un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, aux délégués de la gestion journalière et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Dani, El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9946. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051610/78.

(150059858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Energia Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.809.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 11 mars 2015

L'assemblée nomme KPMG Luxembourg (B149133) domiciliée au 39 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015051727/13.

(150059636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Aures Services S.A., Société Anonyme, (anc. Bahia el Houda S.A.).

Siège social: L-1818 Luxembourg, 4, rue des Jones.

R.C.S. Luxembourg B 75.399.

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "AURES SERVICES S.A." (anc. BAHIA EL HOUDA S.A.), actuellement sans siège social, constituée suivant acte du notaire Georges D'HUART de Pétange, en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 568 du 9 août 2000, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg, en date du 16 juillet 2012 publié au dit Mémorial C, Numéro 2356 du 21 septembre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75.399,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Redjem GAOUA, demeurant à F-57000 Metz (France), 1, place du Souvenir Français.

L'assemblée choisit comme scrutateur Redjem GAOUA, demeurant à F-57000 Metz (France), 1, place du Souvenir Français.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de la commune de Luxembourg à la commune de Hesperange et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la société;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts;

4.- Révocation d'un administrateur;

5.- Révocation d'un commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de la commune de Luxembourg à la commune de Hesperange et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse de la société à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, par conséquent l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la restauration rapide avec débit de boissons non alcooliques, la préparation, la fabrication, la commercialisation, la livraison éventuelle de produits alimentaires, de plats chauds et froids et de boissons, ainsi que la vente de pommes frites, de saucissons, d'hamburgers et de sandwiches garnis.

La société a encore pour objet l'activité d'agent d'affaires en commerce international, commissaire en import-export, consultant spécialiste en réseau de l'information et nouvelles technologies de l'informatique.

La société a également pour objet le commerce en détail de tous types de voitures et de tous types de véhicules automobiles légers ainsi que le commerce en détail d'équipements automobiles et d'articles de la branche.

Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques sous réserve des dispositions légales afférentes."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Tayeb BENMERIDJA de ses fonctions d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer Nadine CARELLE de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, GAOUDA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051577/76.

(150060143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Somawe S.C., Société Civile.

Siège social: L-7640 Christnach, 10, Fielserstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 564.

AUFLÖSUNG

Außerordentliche Generalversammlung

Anwesend sind die Eheleute Herr Alphonse MAJERUS, Landwirt, geboren am 24. August 1957 und Dame Marie-Rose WEIS, geboren am 10. März 1963, beisammen wohnhaft in L-7640 Christnach, 10, Fielserstrooss,
und

Dame Jacqueline WEIS, Landwirtin, geboren am 01. April 1967, Ehegattin von Herrn Emile STEFFES, wohnhaft in L-6850 Manternach, 15, Syrdallstrooss, alle Gesellschafter der SOMAWE s.c.

Am 31.03.2015 wurden in CHRISTNACH folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Grund der außerordentlichen Generalversammlung:

Die anwesenden Gesellschafter beschließen die Gesellschaftsauflösung und Liquidation der zivilrechtlichen Gesellschaft SOMAWE s.c. mit Sitz in L-7640 CHRISTNACH zum 31.03.2015.

Die Gesellschaftsbücher und -dokumente bleiben während der gesetzlichen Frist von fünf Jahren im Gesellschaftssitz in L-7640 CHRISTNACH hinterlegt.

2. Teilung:

Um aus der Ungeteiltheit auszusteigen, haben die Gesellschafter einstimmig beschlossen das Gesellschaftsvermögen nach dem Verhältnis der Gesellschaftsanteile untereinander zu verteilen. Die Anteile sind wie folgt aufgeteilt:

a) an die Eheleute MAJERUS-WEIS	2.388 Anteile
b) an Dame Jacqueline WEIS	935 Anteile

Die Teilung findet unter folgenden Lasten und Bedingungen, zu denen sich die Parteien verpflichten:

1. Jede Partei erhält die ihr zuerteilten Werte in dem Zustand in dem sie sich momentan befinden.

2. Die von der Gesellschaft SOMAWE s.c. noch geschuldeten Steuern, gleich welcher Art, werden zu ihren jeweiligen Gesellschaftsanteilen entrichtet.

3. Die Parteien (Gesellschafter) erklären durch diese Teilungsvereinbarung ihre sämtlichen Rechte an der zivilrechtlichen Gesellschaft SOMAWE s.c. geteilt zu haben und keine weiteren Forderungen und Ansprüche gegen den anderen zu haben.

Die Parteien (Gesellschafter) erteilen sich deshalb gegenseitig Entlastung und erklären auf alle weiteren rechtlichen Schritte betreffend der Auflösung der zivilrechtlichen Gesellschaft SOMAWE s.c. verzichten zu wollen.

Doppelt angefertigt und unterzeichnet in CHRISTNACH am 31. März 2015.

Unterschriften.

Référence de publication: 2015051437/35.

(150059073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

RA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.483.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "RA Finance S.A.", mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 161483,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Pierre PROBST mit dem damaligen Amtssitz in Ettelbruck, am 25. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1902 vom 19. August 2011.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 10:15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Nadine CLOSTER

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 31.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

2. Änderung des ersten Satzes des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft um die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Senningerberg widerzuspiegeln, sodass dieser wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich innerhalb der Gemeinde Niederanven.»;

3. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss.

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, im Zusammenhang mit dem ersten Beschluss, Artikel 4 Satz 1 der Satzung mit sofortiger Wirkung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg..."

Erklärung der Unterzeichner

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass sie die dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung sind, und bescheinigen, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 750.-€.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 25 mars 2015. Relation: DAC/2015/4985. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG; der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 3. April 2015.

Référence de publication: 2015051384/58.

(150059359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.

**KPLMC, Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPL, Kinetic Partners (Luxembourg) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 112.519.

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

FIFTH AVE PARTICIPATIONS S.à r.l, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate,

ici représentée par son gérant Monsieur Alan Picone, résidant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l., (en abrégé KPLMC), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112519 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 515 du 10 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 840 du 2 avril 2014, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) ayant pour effet d'augmenter le capital social actuel de la Société de EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) à EUR 1.000.000. - (un million d'euros) par la création de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales, d'une valeur de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique FIFTH AVE PARTICIPATIONS S.à r.l, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2336 Luxembourg, 6, Montée Pilate, ici représentée par son gérant Monsieur Alan Picone.

Les 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur de sorte que le montant de EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été démontré au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) représenté par 8.000 (huit mille) parts sociales de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune. ».

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 2.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. PICONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9310. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015051247/48.

(150059149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2015.